

**AVENANT n°1 CONVENTION AMELY/ VILLE DE CORBAS
PERMANENCES D'ACCOMPAGNANT ADMINISTRATIF ET NUMERIQUE
ANNEE 2020**

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Publié le

ID : 069-266910413-20200703-CCAS_2020DC0036-AU



Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Corbas, représenté par son Président Monsieur Alain VIOLLET,

D'une part,

Et :

L'association AMELY (Accès au droit et Médiation), déclarée le 26 avril 1989 à la Préfecture du Rhône sous le N° W691079738, 45 rue Smith 69002 LYON, représentée par sa présidente, Madame Marie-Noëlle LUC,

D'autre part

Ont signé une convention pour 2020, encadrant le fonctionnement des permanences bimensuelles d'accompagnement administratif et numérique assurées par AMELY au sein du CCAS et visant à accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et numériques.

Eu égard aux besoins grandissants des bénéficiaires du CCAS, celui-ci souhaite augmenter la fréquence de ces permanences à raison d'une fois par mois supplémentaire.

Il est donc convenu les dispositions suivantes entre les parties :

1. Objet

AMELY assure une permanence mensuelle supplémentaire à compter du mois de juin 2020, selon les mêmes créneaux horaires et de jour que les permanences initiales (le vendredi de 14h à 17h) – un calendrier prévisionnel est joint.

2. Financement

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle pour la période du 16 mars au 10 mai 2020 qui a eu pour conséquence la fermeture des permanences au public, AMELY assurera gracieusement les permanences supplémentaires sur les mois de juin, juillet et août 2020.

Le coût de ces permanences supplémentaires pour la période de septembre à décembre 2020 est de **300 € (trois cent euros)** et sera réglé comme pour la prestation initiale au moyen d'une facture annuelle.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées

Fait à Lyon, le

Fait à Corbas, le

Pour l'association AMELY

Marie-Noëlle LUC

Présidente



Pour la Ville de Corbas

Alain VIOLLET

Président